

Marais et Sablières de Cormicy, Chenay, Châlons-sur-Vesle et Merfy

*Communes de Cormicy, Chenay,
Châlons-sur-Vesle et Merfy (Marne)*



©P. DETCHEVERRY, CENCA – Grande sablière de Châlons-sur-Vesle



©F. DARGENT - Drosera à feuilles longues
(*Drosera anglica*)

**Projet de classement au titre
des Réserves Naturelles Régionales**
Note de synthèse

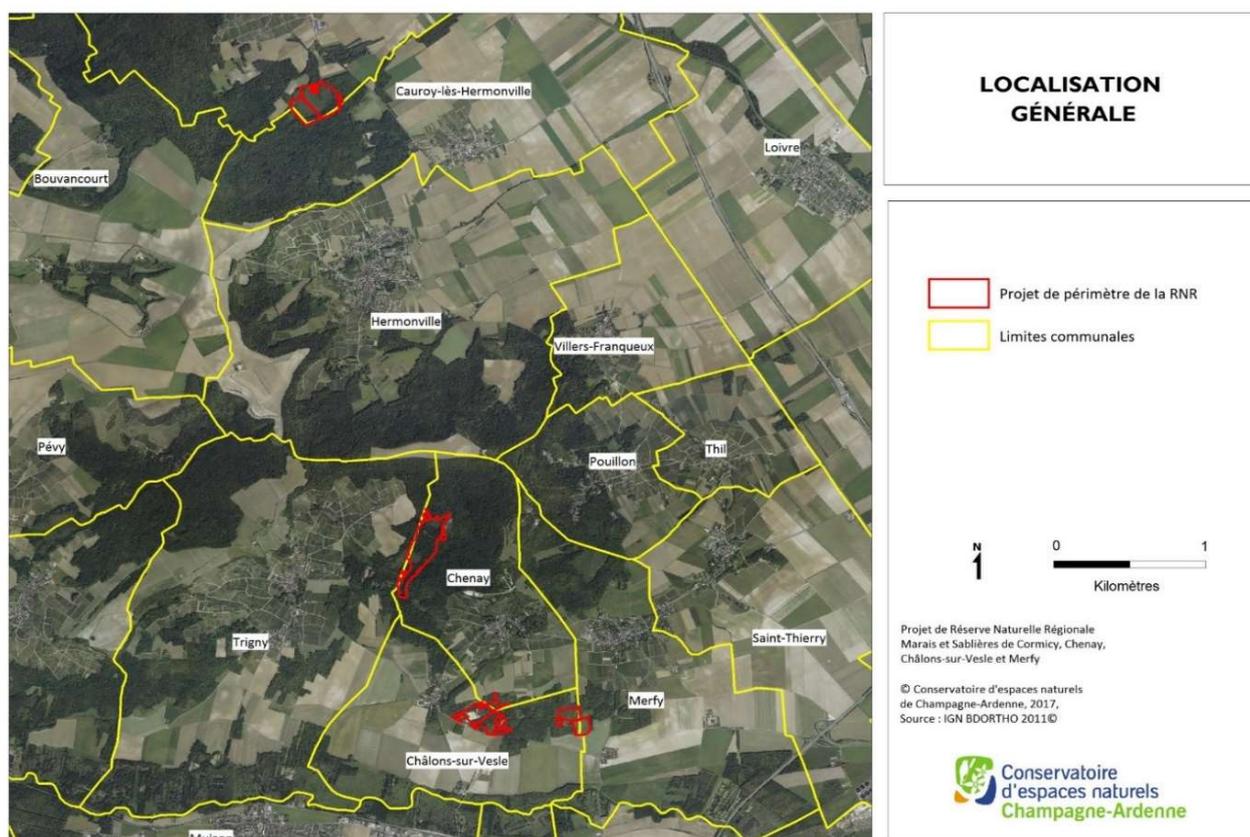


Contexte

Les marais et sablières de Cormicy, Chenay, Châlons-sur-Vesle et Merfy constituent un ensemble de sites naturels majeurs à préserver sur le territoire de l'ancienne Champagne-Ardenne. Une partie de ce site est déjà gérée par le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne (CENCA) puisque le *Grand marais de Cormicy* (18,47 ha), le *Marais du Vivier à Chenay* (18,46 ha) et les *Pelouses et pinèdes du Massif de la Sablière à Châlons-sur-Vesle* (13,89 ha), bénéficient de conventions de gestion depuis respectivement 2010, 2005 et 2015 sur des parcelles communales et privées.

La Réserve Naturelle Régionale s'étendrait entre autre sur ces parcelles et aurait une surface totale de 59,61 ha.

Le classement serait arrêté sur une durée illimitée.



La proposition de classement en RNR des sablières et des marais s'appuie notamment sur l'urgence de la conservation des pelouses sur sable calcaire, la remarquable qualité des marais alcalins tourbeux et la présence de nombreuses espèces caractéristiques.

Ces deux types de milieux sont différents mais pourtant géologiquement très liés d'où leur classement dans une réserve commune. En effet, les marais se forment en fond de talweg ou sur des pentes développées dans les sables du Thanétien où existe à leurs bases un niveau de

marne grise imperméable dont l'épaisseur est suffisante pour susciter l'existence d'une ligne de sources et de marais. Les horizons sableux jouent alors le rôle de « château d'eau » alimentant les marais presque toute l'année. Les eaux infiltrées dans les horizons sableux et ressortant au niveau des sources apportent des éléments riches en silice modifiant quelques paramètres édaphiques des marais. Cela explique la présence d'habitats naturels et d'espèces floristiques d'intérêts.

Présentation de l'intérêt du site

Ce site proposé au classement en RNR est éclaté en 3 secteurs écologiques :

- **le massif de la sablière** (Châlons sur Vesle, Chenay et Merfy) : divisé en deux, ce site, d'une surface de 19,33 ha, présente les zones aux plus forts enjeux écologiques ainsi que les secteurs les plus menacés par la surfréquentation. Le projet de réserve concerne des propriétés privées et communales. Il existe encore très peu de données faunistiques mais des espèces végétales protégées au niveau régional ont été observées telles que le Botryche lunaire, le Corynéphore argenté ou la Laïche des Landes. Ce site arbore également un grand intérêt paléontologique du fait de l'existence d'un paléosol littoral dans lequel on retrouve des traces circulaires attribuées à des troncs de palmiers ainsi que des sables fossilifères comme en témoigne la présence de macrofossiles.



Photo Anne-Marie Histe, Mai 2018

- **le marais du Vivier** (Chenay) : d'une surface de 20,46 ha, ce marais alcalin est l'un des plus intéressants et mieux conservés de la Marne. Il possède une diversité de groupements végétaux correspondant à des faciès et stades dynamiques différents de la tourbière alcaline. On y observe la Laïche de Davall, la Laïche écaillée, la Laïche blonde et la Parnassie des marais ou encore la Grassette commune et le Mouron délicat. Le Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*), plante menacée, est également observé sur une station.

Le projet concerne essentiellement des parcelles incluses dans la convention de gestion signée en 2005 entre la commune de Chenay et le Conservatoire. Seules quelques petites parcelles de marais et boisements communaux, situées en périphérie du périmètre initial de la convention, ont été rajoutées dans le projet de classement en RNR.



Photo Anne-Marie Histe, Mars 2019

- **le Grand marais** (Cormicy) : essentiellement constitué par l'habitat de bas marais alcalin et bordé par les boisements humides, ce site, d'une surface de 19,8192 ha, présente une diversité de groupements végétaux remarquables. L'habitat dominant du marais est une végétation de bas-marais alcalin à Choin noirâtre avec des patches de végétations à Jonc à fleurs obtuses. Des témoins de la dynamique d'évolution du bas-marais ponctuent le site, il s'agit des ourlets de transition représentés par des groupements végétaux dominés par la Lysimaque vulgaire, des saulaies, des cladiaies et dans une moindre mesure des roselières à Roseau commun. Ce secteur n'inclut que des parcelles communales dont la majorité est concernée par la convention de gestion signée en 2010 entre la commune de Cormicy et le Conservatoire. Seuls les secteurs à forts enjeux sont compris dans le projet de classement en RNR. Quelques parcelles de boisements humides communaux ont été incorporées au projet.



Photo Thomas Courrière, Mars 2019

Gestion du site

Déjà gestionnaire de la plupart des terrains, le CENCA connaît très bien les acteurs locaux et les problématiques de chaque site. Il travaillera en étroite relation avec les communes, les propriétaires privés concernés et les acteurs locaux (association Sauvegarde des sablières, chasseurs...).

Le Grand Marais et le marais du Vivier font l'objet d'un contrat Natura 2000 jusqu'en 2021 et pour lequel des actions de restauration et d'entretien sont déjà prévues. Un pâturage bovin par un éleveur local est prévu sur le Grand Marais.

Au niveau des sablières, il s'agira d'abord de limiter la fréquentation du site afin de diminuer la pression exercée sur les habitats puis des actions de restauration et d'entretien seront mises en place.

Des aménagements existent déjà pour accueillir le public tels que des parkings ou des chemins. Ceux-ci pourront être adaptés pour organiser des visites.